

Isolation Thermique et Économies d'Énergies Assistance et suivi tout au long du projet

Cette mission de vérification vient en complément de la mission de contrôle technique TH relative à l'isolation et aux économies d'énergie. Elle concerne tous les bâtiments soumis à la réglementation RT 2012. Elle permet à QUALICONSULT d'assister le maître d'ouvrage dans le suivi de la bonne prise en compte de la réglementation thermique tout au long du chantier.

RECONNAISSANCES EXTÉRIEURES



MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

- Mesures d'infiltrométrie de l'enveloppe
- Mesures d'infiltrométrie des réseaux aérauliques
- Attestation de prise en compte de la réglementation thermique
- DPE
- Diagnostics ventilation en vue de l'obtention des certifications environnementales

 VOTRE AGENCE

NOTRE MISSION

La mission porte sur les ouvrages et éléments d'équipement concourant à l'isolation thermique et au confort d'été des bâtiments, les systèmes de chauffage de climatisation de confort, de fourniture d'eau chaude sanitaire, de ventilation, d'éclairage et sur les équipements de production d'énergie dite renouvelable.

En phase de conception :

- Contrôle de cohérence entre toutes les pièces crites, graphiques et la note de calculs thermique
- Présence à des réunions de conception

À l'ouverture du chantier, QUALICONSULT réunit l'ensemble des intervenants pour :

- Exposer les contraintes et autocontrôles spécifiques au respect de la réglementation thermique (certification des matériaux et matériels, soin à apporter à la mise en œuvre, étanchéité à l'air, etc....)
- Présenter le plan de contrôle renforcé.

À chaque phase de l'exécution du projet, QUALICONSULT vérifie de manière exhaustive sur un échantillon pré défini :

- La cohérence des produits et équipements utilisés avec les données d'entrée de l'étude thermique réglementaire.
- La bonne mise en œuvre de ces produits et équipements en vue du respect du niveau de performance attendu, en lien avec la réglementation thermique, notamment vis-à-vis de l'étanchéité à l'air du bâtiment.
- Les équipements collectifs

Le plan de contrôle est renseigné et diffusé après chaque visite et récapitule les avis et constats.